
**Annexe n°6 : Modèle de Cahier des Clauses Techniques Particulières
(C.C.T.P.) pour l'inventaire des cours d'eau à une échelle locale**

C.C.T.P.

Inventaire des cours d'eau à une échelle locale

SOMMAIRE

I. Objectifs de l'inventaire des cours d'eau	107
1.1. Le contexte de l'étude	107
1.2. La zone d'étude	107
1.3. Objectifs de l'étude	107
II. Savoir identifier un cours d'eau	107
2.1. Ce qui relève du constat immédiat	107
2.2. Ce qui s'évalue dans le temps	107
2.3. Ce qui relève de la mémoire	108
III. Méthodologie à mettre en œuvre pour réaliser l'inventaire	108
3.1. Pourquoi un inventaire participatif ?	108
3.2. Mettre en place « un jury communal cours d'eau »	108
3.3. Préparation de l'inventaire : collecte des informations existantes	108
3.4. Inventaire des cours d'eau	108

I. Objectifs de l'inventaire des cours d'eau

1.1. Le contexte de l'étude

La commune de est intégrée au périmètre du SAGE du bassin de la Sarthe Amont. Dans le cadre de l'élaboration du SAGE, les acteurs du territoire ont témoigné de leur intérêt pour la préservation des cours d'eau et en particulier des très petits cours d'eau, situés en tête de bassin versant, et qui constituent le "chevelu hydrographique". Compte-tenu de l'intérêt majeur qu'ils constituent, le SAGE préconise des mesures pour mieux gérer, entretenir et protéger ces cours d'eau.

(la commune précise ici le cadre dans lequel s'inscrit cette demande : révision ou mise en place d'un document d'urbanisme, étude sur la gestion de l'espace, etc.)

1.2. La zone d'étude

L'étude est à menée sur l'ensemble du territoire communal de (nom de la commune) soit hectares.

1.3. Objectifs de l'étude

La fragilité des milieux naturels et les pressions exercées par les activités humaines ont progressivement conduit le législateur à renforcer les dispositifs réglementaires et de contrôle. Une meilleure connaissance des cours d'eau permettra donc de limiter les contentieux : l'infraction s'expliquant bien souvent par de l'ignorance plutôt que de la malveillance.

L'objectif est d'inventorier et de cartographier de manière exhaustive les cours d'eau de l'ensemble du territoire d'étude.

Cet inventaire doit permettre de connaître précisément le réseau hydrographique du bassin versant de la Sarthe Amont dans l'optique de préserver / restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et d'adopter une gestion adaptée.

Dans un souci de cohérence à l'échelle de la totalité du bassin versant de la Sarthe Amont, la CLE propose d'adopter les principes sur lesquels devront s'appuyer les travaux d'identification et d'inventaire : critères d'identification, démarche participative, rendus cartographiques notamment.

Des propositions de classement dans les documents d'urbanisme de la commune et de règlement pour les PLU seront élaborées dans le cadre d'une démarche participative associant tous les acteurs du territoire.

II. Savoir identifier un cours d'eau

La circulaire du 2 mars 2005 relative à la définition de la notion de cours d'eau apporte quelques précisions. La qualification de cours d'eau donnée par la jurisprudence repose essentiellement sur deux critères :

- **La présence et la permanence d'un lit naturel à l'origine**, distinguant ainsi un cours d'eau d'un canal ou d'un fossé creusé par la main de l'Homme mais incluant dans la définition un cours d'eau naturel à l'origine mais rendu artificiel par la suite, sous réserve d'en apporter la preuve.
- **La permanence d'un débit naturel suffisant une majeure partie de l'année.**

Trois clés d'entrée sont proposées pour permettre d'identifier un cours d'eau.

2.1. Ce qui relève du constat immédiat

- **Le talweg** est la zone basse qui collecte les eaux du versant et permet leur écoulement, quels que soient le débit et la périodicité de cet écoulement. Sans talweg il n'y a généralement pas de cours d'eau naturel. C'est notamment le cas de cours d'eau dont le tracé a été modifié suite à des travaux réalisés par l'Homme (biefs de moulins, cours d'eau rectifiés suite au remembrement, etc.). On parle alors de cours d'eau artificialisés, dont la modification des écoulements entretient la confusion entre fossé et cours d'eau.
- **La berge** est le dénivelé qui existe entre le fond du cours d'eau et la surface du sol environnement. Elle doit être d'au moins 10 cm entre le fond du lit et le niveau du sol de la parcelle limitrophe.
- **Le substrat** se distingue du sol de la parcelle avoisinante par sa couleur, liée à sa composition minérale ou organique et par sa granulométrie. La nature du substrat témoigne de l'écoulement qui érode les sols.
- **La vie aquatique** : les cours d'eau sont des milieux vivants dans lesquels on peut trouver des végétaux (mousse, etc.) et des animaux (poissons, crustacés, insectes, etc.).

2.2. Ce qui s'évalue dans le temps

- **L'écoulement** des eaux en dehors des seules périodes pluvieuses est l'un des plus simples éléments pour qualifier un cours d'eau : présence d'un écoulement après 8 jours de pluviosité inférieure à 10 mm.
- **L'origine** d'un cours d'eau doit être naturelle (source, zone humide, etc.). Une alimentation issue essentiellement d'eaux pluviales ou d'assainissement ne constitue pas un facteur caractérisant un cours d'eau.

2.3. Ce qui relève de la mémoire

- La mémoire des anciens : ces 50 dernières années, de nombreux cours d'eau ont été recalibrés, rectifiés voire déplacés. La mémoire des anciens propriétaires, exploitants peut alors être précieuse pour signaler qu'un écoulement ayant l'apparence d'un fossé est en fait un cours d'eau.
- La mémoire des documents : le tracé des cours d'eau peut figurer sur des plans cadastraux antérieurs au remembrement.

III. Méthodologie à mettre en œuvre pour réaliser l'inventaire

3.1. Pourquoi un inventaire participatif ?

L'inventaire des cours d'eau devra être participatif. Il doit en effet associer le maximum des acteurs de la commune qui auront pour mission de réaliser l'inventaire.

Pourquoi le choix d'un inventaire participatif plutôt que de s'attacher à l'accompagnement d'un prestataire de service ?

Premièrement la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) met l'accent sur la participation des acteurs locaux comme condition de réussite de sa mise en œuvre.

Deuxièmement la Commission Locale de l'Eau considère que la réussite de la mise en œuvre du SAGE passe par l'implication des acteurs du bassin versant, qu'ils soient élus, agriculteurs, protecteur de l'environnement ou bien simplement habitant.

Enfin, la connaissance des cours reste encore sommaire. Les habitants d'une commune sont les personnes qui connaissent le mieux leur territoire et son évolution et sont ainsi les plus à même de mener à bien l'inventaire.

La méthode proposée doit permettre à chacun d'être producteur de connaissance. Les échanges et la concertation faciliteront l'appropriation de l'inventaire et au besoin la prévention de dégradations involontaires des milieux aquatiques.

3.2. Mettre en place « un jury communal cours d'eau »

Composé d'un nombre limité de personnes, le jury a pour mission de réaliser l'inventaire.

Afin de tenir compte de la diversité des connaissances de la commune il doit être le plus ouvert possible mais la présence d'élus municipaux est indispensable pour garantir l'objectivité de l'inventaire. On pourra ainsi y retrouver au moins un élu, un agriculteur, un ancien ayant la mémoire de " l'avant remembrement " et un représentant d'une association de pêche ou de protection de l'environnement.

3.3. Préparation de l'inventaire : collecte des informations existantes

Afin d'optimiser les visites de terrain, le jury communal pourra étudier :

- les anciens cadastres ;
- les cartes IGN au 1/25 000^{ème} avec le tracé des cours d'eau et la toponymie ;
- les cartes des cours d'eau faites dans le cadre de la conditionnalité PAC, disponibles auprès de la DDT ;
- les photographies aériennes.

Le jury communal devra également faire appel à la mémoire des anciens qui est précieuse pour signaler qu'un écoulement ayant l'apparence d'un fossé est en réalité un cours d'eau.

Une convention de mise à disposition des données sera mise en place entre le maître d'ouvrage et l'opérateur retenu.

Par ailleurs, l'opérateur se rapprochera de la cellule d'animation de la Commission Locale de l'Eau du bassin de la Sarthe Amont pour une mise à disposition des informations dont elle dispose :

- Photographies aériennes ;
- Cartes des cours d'eau au 1/50 000^{ème} ;
- Cartes IGN au 1/25 000^{ème}.

Une synthèse commentée, aussi exhaustive que possible, et une cartographie des cours d'eau potentiels sanctionneront la fin de cette étape de collecte d'information. La carte des cours d'eau potentiels servira de base de connaissance connue, à vérifier, à modifier et à compléter.

3.4. Inventaire des cours d'eau

La phase de terrain a pour objectif de d'inventorier et de cartographier les cours d'eau. L'inventaire se fera en ayant comme support la carte des cours d'eau potentiels, et une fiche de terrain à compléter (ci-après).

► Quand réaliser l'inventaire ?

L'inventaire peut être effectué à n'importe quelle période de l'année. En été, la progression est plus facile le long du cours d'eau mais la végétation plus dense rend l'observation de certains critères difficiles et les conditions d'écoulement sont altérées. En hiver il faut éviter les périodes pluvieuses : il est nécessaire d'attendre 8 jours après une pluie pour effectuer l'inventaire. Dans tous les cas, un second passage la saison suivante est indispensable pour revoir les tronçons de cours d'eau qui n'ont pas été caractérisés avec certitude. Idéalement, le premier passage pourra avoir lieu en septembre – octobre et le second en mars – avril.

► Comment inventorier ?

L'inventaire se fera en partant de l'aval des cours d'eau. A partir de ces cours d'eau, l'inventaire devra permettre d'identifier de nouveaux tronçons qualifiés de cours d'eau grâce aux critères d'identification détaillés dans le chapitre II (Savoir identifier un cours d'eau).

Les cours d'eau identifiés seront représentés par un trait plein et reporté sur la carte des cours d'eau potentiels et numérotés. En cas de doute sur la caractérisation de la partie amont d'un cours d'eau, la zone d'incertitude devra également être relevée : la lettre « i » sera alors utilisée pour positionner le début de cette incertitude.

Il est important pour ce travail d'inventaire de s'astreindre à dépasser toujours de quelques mètres le point où disparaissent les critères de définition d'un cours d'eau : il peut arriver que le cours d'eau réapparaisse plus clairement en amont.

► La fiche terrain

La fiche terrain contient un certain nombre de rubriques à renseigner le jour du recensement sur le terrain : date, nombre et catégories socio-professionnelles des participants, durée de l'inventaire, modalités de retranscription au propre. Figurent aussi sur cette fiche les critères de détermination d'un cours d'eau.

Pour chaque tronçon de cours d'eau, qu'il soit identifié avec certitude ou pas, la fiche permet de préciser quels critères d'identification ont été utilisés. Elle constitue ainsi un outil précieux pour retourner sur le cours d'eau en cas de doute.

A la fin de l'inventaire une copie de l'ensemble des fiches doit être transmise à la structure d'animation de la CLE. Un exemple de fiche est présenté ci-dessous.

Exemple :

Le jury a repéré le cours d'eau n°1 inscrit sur la carte des cours d'eau potentiels. Partant de l'aval, il remonte vers l'amont de cours d'eau. A chaque arrivée d'eau (+), il s'agit de déterminer s'il s'agit d'un cours d'eau. Si non, le jury poursuivra sa progression le long du cours d'eau n°1. Si oui, le jury suivra le cours d'eau n°2 et le cartographiera jusqu'à son début. Il reviendra ensuite à la zone de confluence et reprendra sa progression sur le cours d'eau n°1. Lors de sa progression, le jury peut avoir une incertitude pour qualifier le cours d'eau. Le point de départ de cette incertitude sera marqué par la lettre **i**, le cours d'eau sera tracé jusqu'à son interruption certaine.

Commune :

Date :/...../.....

Participants : - / - / -
 - / - / -
 - / - / -

Inventaire des cours d'eau Fiche terrain

N° de tronçon cours d'eau	Localisation du tronçon du cours d'eau	Critères observés					Observations
		Talweg	Substrat	Berges	Vie aquatique	Ecoulement et origine de l'écoulement	